

FORBACH, le 30/05/2020



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Le Proviseur Adjoint

A

Elèves de terminale et Parents  
d'élèves de terminale

**Objet : Réouverture du LPO Blaise Pascal – lycée d'enseignement général et technologique**

Mesdames, Messieurs,

**Lycée Polyvalent  
SEP, CFA**

rue Paul Ney  
BP 90334  
57608 FORBACH Cedex

Téléphone  
03 87 29 31 50

Fax  
03 87 29 31 60

Site Internet  
[www.bpascal-forbach.fr](http://www.bpascal-forbach.fr)



Proviseur  
**R. BOUR**

Dossier suivi par  
Proviseur Adjoint  
**G. LOIODICE**

Secrétariat de Direction  
R.DUVERNELL  
Téléphone  
03 87 29 31 82  
Mél

[ce.0570030@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0570030@ac-nancy-metz.fr)

Conformément à la parution du décret du 11 mai 2020 relatif au protocole sanitaire pour la réouverture des collèges et lycées et aux décisions gouvernementales du 28 mai 2020, le lycée Blaise Pascal sera de nouveau accessible en présentiel aux élèves de terminale de la voie générale (ES) et technologique à compter du mardi 02 juin 2020.

Il me semble important de vous transmettre quelques informations sur la validation du baccalauréat afin de vous accompagner dans votre choix entre le maintien de l'enseignement à distance (qui se poursuit) ou le retour en présentiel pour votre enfant.

L'ensemble des épreuves de terminale de fin d'année du baccalauréat sont annulées. Un jury arrêtera les notes définitives de votre enfant à la lumière des notes obtenues pendant l'année de terminale (les notes de la période de confinement ne compteront pas au titre de l'examen). Le jury tiendra compte des autres éléments du livret scolaire (progression, effort et assiduité jusqu'à la fin de l'année scolaire). Le livret scolaire sera finalisé après les conseils de classe du troisième trimestre (qui se dérouleront entre le 15 et le 18 juin 2020), vous y aurez accès pendant quelques jours afin d'en prendre connaissance.

Les élèves qui ont une moyenne supérieure à 10 valideront l'obtention du baccalauréat. Les élèves qui ont une moyenne égale à 08 et inférieure à 10 passeront l'oral de rattrapage dans les conditions ordinaires : possibilité de choisir deux matières à présenter à l'oral entre le 08 et le 10 juillet 2020.

Le lycée Blaise Pascal a décidé de donner la priorité aux élèves de terminale qui ont des résultats scolaires fragiles. Nous espérons que ce retour en présentiel servira à les préparer dans les meilleures conditions possibles aux épreuves de rattrapage du baccalauréat. La priorité pour un retour en présentiel est donnée aussi aux élèves à besoins éducatifs particuliers (handicap), aux élèves en décrochage scolaire et aux enfants de personnels prioritaires (notamment les personnels soignants).

Afin d'organiser au mieux la reprise, le professeur principal et le CPE vont revenir vers vous pour savoir si votre enfant reviendra au lycée. Le CPE enverra à l'ensemble des familles de terminale le mercredi 03 juin 2020 la liste des élèves autorisés à venir en présentiel pour la période du jeudi 04 juin 2020 au mercredi 10 juin 2020.

Dans la limite des places disponibles, nous accueillerons progressivement tous les élèves volontaires du niveau terminal. Pour votre complète information, le service de restauration et l'internat seront accessibles à compter du mardi 02 juin 2020.

Je vous remercie par avance de l'intérêt porté aux messages du professeur principal et du CPE.

Bien cordialement.

Le Proviseur Adjoint

G. LOIODICE

